

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT D'ANNECY
COMMUNE DE LA CLUSAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ

SEANCE DU 10 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CLUSAZ dûment convoqué le 04 mars 2022 dans la Salle Yves POLLET-VILLARD sous la présidence de Monsieur Didier THEVENET, Maire

Sont présents : Didier THEVENET, Pascale MEROTTO, Didier COLLOMB-GROS, Christelle ANGELLOZ-NICOUD, David PERILLAT-AMEDEE, David AGNELLET, Nathalie AGNELLET, Cécile CHAPPAZ, Caroline DORIER, René GALLAY, Alexandre HAMELIN, Jean-Luc LABORDE, Véronique POLLET-VILLARD, Arthur THOVEX

Excusés : Michaël DONZEL-GONET (pouvoir à Didier COLLOMB-GROS), Sandra DUNAND (pouvoir à Caroline DORIER), Elodie GUIDON (pouvoir à René GALLAY), Fabienne MAISTRE (pouvoir à Jean-Luc LABORDE), Antonin RUPHY (pouvoir à David AGNELLET),

Absents :

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers votants : 19

Monsieur le Conseiller Municipal Arthur THOVEX, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

**DELIBERATION 2022/027 MISE A DISPOSTION PERSONNEL COMMUNAL –
REFACTURATION DES AGENTS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de ses activités, la commune est amenée à facturer certaines prestations à des tiers.

Ces prestations peuvent intégrer des frais de personnel.

Il expose au conseil qu'il est nécessaire d'actualiser le tarif horaire de la main d'œuvre communale et d'annuler la délibération n° 19/034 du 28/03/2019.

Il précise que ces tarifs seront utilisés pour la valorisation des travaux en régie.
 Il propose d'adopter les tarifs ci-après :

GRADES	TARIFS H. normales *	TARIFS H. nuits *
Adjoint technique	26	66
Agent maîtrise	35	90
Technicien	35	88
Ingénieur	47	119
Adjoint administratif	26	65
Rédacteur	32	80
Attaché	49	124
Adjoint animation	21	54
Agent social	23	58
Auxiliaire de puériculture	26	65
Educateur territorial de jeunes enfants	26	66
Puéricultrice	39	99
Assistant d'enseignement artistique	28	70
Police municipale	35	89
Educateur territorial des A.P.S	33	84
Conseiller territorial A.P.S.	45	114

Si nécessité d'astreinte en sus	Refacturation selon cadre réglementaire en vigueur
---------------------------------	--

*base 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte les tarifs ci-dessus énoncés ;

DEFINIT les conditions d'actualisation de ces tarifs à savoir, chaque année en fonction de l'évolution des effectifs et de la carrière des agents.

Adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits

Suivent au registre les signatures

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 074-217400803-20220323-DEL_2022_027-DE

Fait à LA CLUSAZ, le 23 mars 2022

Le Maire,

DIDIER THEVENET

